

**PORTANT COMPOSITION DU JURY DU DIPLOME UNIVERSITAIRE
IMPLANTOLOGIE CLINIQUE ORALE (DUICO)**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

**LE PRESIDENT
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Education,
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),
Vu les statuts de l'EPE UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury d'examen du Diplôme Universitaire Implantologie Clinique Orale (DUICO) de l'UFR d'Odontologie comme suit :

Membres du jury :

Jean-Luc VEYRUNE, Président du jury, PU-PH
Christophe DESCHAUMES, Vice-président du jury, MCU-PH

Pascal AUROY, PU-PH
Julien DUROUX, Chargé d'enseignement
Chantal AUDUC, AHU
Julien PACCHIONI, PH

Article 2 :

Le Directeur Général de l'EPE UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 15/07/2021

Le Président

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 19 JUIL. 2021

- Publié le 19 JUIL. 2021

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.